

Paris, le 29 janvier 2020

Madame Nicole BELLOUBET
Ministère de la Justice

Madame la Ministre,

Les propos que vous avez tenus ce matin sur Europe 1 concernant l'adolescente qui s'est faite agresser et menacer de mort sur les réseaux sociaux nous ont inquiétées, comme ils ont inquiété une grande partie de nos adhérents.

En effet, nous avons activement milité pour l'abolition du délit de blasphème qui perdurait dans le droit local d'Alsace et de Moselle, suivant en cela les recommandations du Conseil de l'Europe et nous revoyons avec inquiétude poindre la tentation de confondre à nouveau la critique de la religion avec les attaques portées contre ses adeptes. Pourtant notre droit établit clairement la distinction.

S'il n'est nullement dans notre propos de cautionner la violence verbale d'où qu'elle vienne, on ne saurait interdire la critique d'une religion au motif qu'elle choque les croyants.

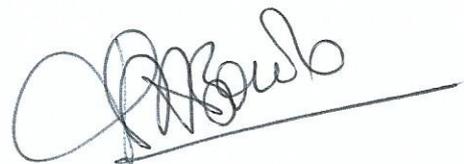
C'est pourquoi nous vous demandons, madame la Ministre de clarifier votre pensée afin que ne perdure pas la crainte (que nous espérons sans objet) que vous ne souhaitiez restaurer le délit de blasphème en France.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Martine CERF
Secrétaire Générale

Amicalement



Françoise LABORDE
Sénatrice, Présidente